

ÉTUDE SUR L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

RÉSUMÉ

Le Service École et Vie Étudiante de perspective.brussels est notamment chargé du monitoring des besoins en création de places d'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Dans ce cadre, une étude portant sur l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale a été réalisée en collaboration avec un consortium de chercheuses et chercheurs du BSI, de l'ULB et de l'UGent, et soutenu par un comité d'accompagnement technique¹ (suite au lancement d'un marché public de services).

L'étude adoptait une approche multidimensionnelle de l'accessibilité, en s'intéressant à ses dimensions géographique, financière, culturelle et sociale, pratique et à la gestion des priorités à l'inscription. La demande pour l'accueil de la petite enfance a été également examinée en tenant compte de sa diversité, en accordant une attention spécifique aux familles monoparentales et en recherche d'emploi. Enfin, l'étude a analysé l'offre régionale de façon globale, en s'intéressant aux milieux néerlandophones et francophones.

La méthodologie était principalement quantitative et menée sur deux types de données : celles transmises par les organismes d'agrément sur les milieux autorisés et celles récoltées par une enquête menée en ligne auprès des milieux directement. Les premières étaient exhaustives mais limitées en termes d'informations sur l'accessibilité ; les secondes permettaient de documenter plus finement les pratiques en la matière des milieux mais ne portaient que sur environ 30 % des milieux en Région bruxelloise. Ce taux de participation démontre les difficultés à récolter des données auprès de ces structures et des moyens humains importants nécessaires au sein de l'équipe de recherche pour atteindre des taux de réponse élevés.

La demande potentielle en termes de places d'accueil de la petite enfance, définie comme les enfants en âge de fréquenter ces milieux, n'est pas répartie uniformément au sein de la Région de Bruxelles-Capitale : elle est particulièrement concentrée au Nord et à l'Ouest du territoire régional, en particulier dans la première couronne urbaine, et de façon moindre, dans l'Est de la seconde couronne urbaine. Ces espaces sont également caractérisés par une plus forte présence d'enfants en situation de monoparentalité et de ménages comprenant un chercheur ou une chercheuse d'emploi. Ces groupes, généralement caractérisés par des revenus plus faibles, contribuent probablement à accentuer la demande pour des milieux d'accueil accessibles financièrement et offrant un accueil sur des horaires étendus et flexibles, que ce soit pour conserver leur occupation professionnelle ou chercher un emploi.

¹ Composé de représentants et de représentantes de (par ordre alphabétique) : Iriscare, Kinderopvang in Brussel, Observatoire de l'enfant, ONE, Opgroeien -Kind & Gezin, VGC.

Le rapport a établi l'accessibilité géographique et financière des milieux d'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale en réalisant deux modèles gravitaires doublement contraints. Le premier, « simple », considérait que tous les enfants de la Région avaient le même accès à l'offre. Il a démontré de fortes tensions à l'Ouest et au Nord de la Région de Bruxelles-Capitale où l'offre est inférieure à la demande. À l'inverse, les espaces les mieux desservis sont situés à l'Est de la première couronne urbaine.

Un second modèle gravitaire, « complexe », prenait en compte des accès différenciés en fonction du niveau de revenu du ménage, du groupe linguistique et de la commune de résidence. L'accès à un milieu d'accueil est ainsi plus réduit pour les ménages disposant de revenus modérés ou faibles, mais aussi pour les ménages ne maîtrisant pas le néerlandais. Ils varient également selon les communes. Les zones où la tension est la plus forte entre la demande et l'offre se trouvent à l'Ouest et au Nord de la Région, dont la seconde couronne est caractérisée par des distances élevées et des taux d'accès faibles ou intermédiaires et dont la première couronne est caractérisée par des distances plus faibles, voire courtes, mais aussi par des taux d'accès plus faibles.

Ces résultats ont permis de construire une typologie des milieux d'accueil en six sous-groupes qui varient selon le public potentiellement accueilli et le mode de tarification.

Cette typologie a ensuite été complétée par l'analyse des réponses à l'enquête qui permet de documenter d'autres aspects de l'accessibilité financière, l'accessibilité pratique, l'accessibilité sociale et culturelle, et la gestion de priorités à l'inscription. Ce travail permet de dire qu'à mode de tarification identique, le niveau d'accessibilité des milieux d'accueil est inversement proportionnel au taux d'accès des enfants et proportionnel à la part des enfants vivant en famille monoparentale ou en recherche d'emploi qu'ils accueillent potentiellement. Plus la population que le milieu accueille potentiellement est vulnérable, plus il développe des pratiques favorisant leur accessibilité. Ce constat ne doit toutefois pas masquer de grandes lacunes dans l'offre régionale : d'une part, elle reste insuffisante, en particulier au Nord et à l'Ouest de la première couronne urbaine et d'autre part, les horaires pratiqués généralement compliquent l'accès aux parents aux emplois du temps atypiques.

Ce diagnostic général de l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale permet de tirer quelques conclusions transversales, sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour formuler des recommandations.

D'abord, l'étude démontre l'intérêt d'observer de façon globale l'offre régionale en places d'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire en prenant en compte simultanément les milieux francophones et néerlandophones. L'équipe de recherche recommande donc la poursuite d'un monitoring régulier de ce type, qui s'appuie sur la mise en commun de données portant sur les milieux d'accueil de la petite enfance francophones, néerlandophones et bilingues.

En termes d'offre totale, 20.500 places sont disponibles au sein de la Région de Bruxelles-Capitale lui permettent d'atteindre la norme de Barcelone, par un taux de couverture global (et non lié aux revenus) de 45,8%. Si l'on prend uniquement le nombre d'enfants entre 3 mois et 2 ans et demi, estimé à 33 614, il est même de 61 %. Toutefois, pour que l'accueil de la petite enfance soit un droit effectif pour tout ménage résidant en Région de Bruxelles-Capitale, le taux de couverture global devrait atteindre à 80 %. Cela implique de développer entre 7.000 et 10.000 places, en fonction de si l'on considère la demande potentielle comme égale à tous les enfants de moins de trois ans ou seulement à ceux âgés entre trois mois et deux ans et demi.

Troisièmement, l'étude met en évidence la forte inégalité géographique en termes de places d'accueil de la petite enfance au sein de la Région bruxelloise. La recherche pointe des tensions fortes dans l'Ouest

et le Nord de la Région où l'offre est particulièrement insuffisante par rapport à la demande, plus importante globalement qu'à l'Est. Il convient dès lors de créer des places en priorité dans la partie occidentale de Bruxelles, en particulier dans la première couronne urbaine.

Ces inégalités géographiques, liées à la répartition de la demande et de l'offre sur le territoire, sont d'abord renforcées par le mode de tarification. La recherche a démontré comment les milieux d'accueil pratiquant la tarification liée au revenu sont les plus accessibles financièrement. Il convient donc de stimuler en priorité la création de places à la tarification liée au revenu, afin d'améliorer les taux d'accès pour toute la population bruxelloise et en particulier des ménages disposant de revenus faibles ou modérés, en particulier à l'Ouest et au Nord de la Région, où cette demande est la plus forte.

Ces inégalités sont également augmentées par la division de l'offre entre communes et communautés. On peut également observer des inégalités fortes entre des enfants vivant à proximité mais dans deux communes différentes.

Enfin, la recherche s'est intéressée spécifiquement à l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise pour les familles monoparentales et/ou en recherche d'emploi. L'étude a montré comment l'offre bruxelloise en termes de places permettant des horaires étendus est dérisoire. Il convient dès lors de développer davantage de places proposant des horaires plus adaptés aux parents ayant des horaires de travail atypiques ou aux parents seuls. Ces places devraient à nouveau être localisées en priorité à l'Ouest, au Nord et au centre de la Région.

Il convient de développer dans l'ensemble des milieux mais encore plus dans ceux se situant dans des espaces comprenant potentiellement des publics vulnérables, à savoir aux faibles revenus, en situation de monoparentalité, en recherche d'emploi, des pratiques en termes de gestion des inscriptions permettant une prise en compte de la spécificité de leur demande.